

**CHEMISE « Prélèvements »  
Année**

**RÉGION :**

**SECTION :** (nom de l'établissement et adresse complète).

**P**AIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT : 2 choix possibles :  
- paiement par prélèvement automatique reconductible -PRAR,  
- paiement par prélèvement simple (valable pour une année).

Tu trouveras, dans cette chemise «prélèvements» :  
la "liste des cotisant-es Snetap par prélèvement" de l'année passée.

**Retourner cette chemise «prélèvements» avec :**

- 1) les bulletins d'adhésion ou de ré-adhésion des collègues optant pour la première fois pour un paiement par prélèvement (reconductible ou simple) accompagnés de la fiche «demande et autorisation de prélèvement automatique fractionné» et du RIB ;
- 2) **le « bordereau récapitulatif des nouveaux prélèvements », pages 3 et 4 de cette chemise, complété ;**
- 3) **la « liste des cotisant-es par prélèvement Snetap » dûment vérifiée, renseignée et signée par les collègues.**

**Le tout** doit être **impérativement retourné** à la trésorerie nationale **avant le 15 octobre** dans la mesure du possible avec l'envoi principal, sinon en envoi séparé.

